L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR P. DELAPE.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI, 24 NOVEMBRE 1829.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 29 Septembre.

LES COURS DECLARES SUSPECTS.

Il y a huit jours, M. Baron, qui se dit [illegible] était dans son cabinet, s'ennuyant à mourir, et regrettant ces tems d'insolente mémoire, où, municipal [illegible] de Toulouse, il lançait de son Cabinet des arrêts sur le cancanage [illegible] avis aux chiens errans.

En ce moment, on lui remit un paquet de journaux étrangers. Il tomba sur le *Diario di Roma*, et, tant bien que mal, il lut entr'autres annonces de [illegible] assassinats, d'opéras, de sermons et de fêtes, la nouvelle suivante: "Monsignor le cardinal Albani (Autrichien de naissance, et ministre du pape par métier), s'étant fait présenter l'état des universités papales, a vu avec étonnement et douleur, que, dans celle de Bologne, on professait un cours public d'histoire moderne. Justement effrayé de pareille chose, le cardinal-ministre a demandé l'avis des révérends pères jesuites, et comme ils lui ont sincèrement fait comprendre que l'enseignement de l'histoire, et surtout de l'histoire moderne, était essentiellement impie et révolutionnaire, dangereux autant pour la puissance spirituelle que pour la puissance temporelle, entaché d'hérésie, d'athéisme, et même de jacobinisme, monsignor a sur-le-champ, et par décret pontifical, supprimé à tout jamais cette innovation prétendue scientifique, et renversé cette chaire, fille monstrueuse de l'esprit français et de la philosophie du dernier siècle. Le même jour, le professeur d'histoire moderne a été arrêté à son domicile, ses cahiers et livres ont été brûlés, et il a été renfermé dans les prisons du St.-Office, pour être du tout bien amplement informé par les procureurs généraux du pape, et pour être ensuite statué par la suite sur l'irréligion notoire du professeur."

"Bravo! vraiment M. Baron en posant le journal sur sa table, voilà une belle et bonne leçon que nous donne notre confrère d'Albani, et si je m'y entends, c'est-là noblement et dignement agir dans l'intérêt de la religion et des saines doctrines. Ne pourrions-nous pas répondre d'ici à l'appel qui nous est fait de Rome!

—Et pourquoi pas? reprit un petit abbé là présent, car on sait que des prestolets ne manquent pas au ministère de l'instruction publique. N'avons-nous pas aussi en France des chaires de cette espèce à renverser? La foule des jeunes gens ne se presse-t-elle pas sur les bancs de la Sorbonne pour y entendre les leçons d'une histoire toute empreinte de sédition et de révolte? Les vieux arceaux de la Faculté, tout retentissans encore des disputes théologiques, ne sont-ils pas profanés par ce dangereux et criminel enseignement? Car, vous le savez, monseigneur, l'histoire moderne, pour ceux qui la professent là, c'est l'art de fouiller et détruire l'origine de nos monarchies, c'est la science de chercher des causes, des exemples et des excuses aux révolutions; c'est l'investigation sévère et minutieuse des sources de la puissance. Ils prennent en main le flambeau de leur prétendue philosophie, et ils s'en vont jusques au travers des saintes ténèbres du moyen âge, cherchant et visitant dans tous les recoins de l'histoire des peuples, pour y trouver des monumens et des traces de leurs vieilles libertés et de leurs antiques franchises. Puis ils dissertent à tout propos sur les empiétemens du pouvoir, sur la marche tantôt progressive et tantôt rétrograde du despotisme, sur le mouvement général imprimé aux intelligences par la civilisation; et voilà ce qu'ils appellent enseigner l'histoire moderne!

"Et leur philosophie! monseigneur; leur philosophie!... C'est bien pire encore. Dans ces cours tant suivis, tant écoutés, tant prônés, que croyez vous donc, monseigneur, qu'on enseigne et inculque à ces jeunes esprits? Pensez-vous que ce soit l'art de discuter, de penser et de raisonner, comme nous l'enseignons dans nos colléges et séminaires, d'après nos antiques et invariables méthodes? Non; ils ont adopté je ne sais quelle nébuleuse philosophie d'incertitude et de doute, qui ne se sépare du nom d'éclectisme que pour aller çà et là butinant et choisissant ses erreurs, délaissant les vérités et méprisant nos doctrines. Elle va jusqu'à emprunter les dehors et les paroles du mysticisme et de la foi, pour déraciner plus sûrement la religion du cœur de ses adoptés. Jugez, monseigneur, combien un tel enseignement est corrupteur de la jeunesse; combien, en pervertissant les esprits, il est dangereux à la monarchie et à la religion. Tant qu'on n'enseignera pas, pour toute philosophie, la philosophie expurgée du père Vallard de Lyon; tant que la science de raisonner ne consistera pas dans l'art de dresser et accommoder un argument *in barbara* ou *in barbara*, soyez en sûr, il y aura péril pour vous et pour nous."

Et le Fontane gascon fut fort touché et pénétré de ces discours et remontrances. Il demeura convaincu que l'histoire et la philosophie sont deux mères de révolte et de liberté, deux mauvaises conseillères pour les peuples qu'on veut façonner au joug et au baillon. Sur ce, il décida qu'à l'exemple de Rome les cours de Mrs. Cousin et Guizot seraient de nouveau fermés. Mais comme, d'après l'ordre du jour du ministère, on ne doit brusquer ni agir de colère, M. Baron (de Montbel) se contentera, pour le moment, de déclarer les cours suspects, et de nommer une commission d'espions et mouchards littéraires pour surveiller leur tendance politique; et *la Gazette*, qui se réjouit toujours à l'odeur de la dénonciation et de l'espionage, se [illegible] mesure [illegible]

ESPAGNE.

Barcelone, 16 Septembre.

(Correspondance particulière.)

Barcelone, où les voyait jadis [illegible] habitans [illegible], l'industrie, et cette humeur joyeuse qui fait le fond du caractère catalan, est aujourd'hui décourage, abattue, morne et le silence de la mort règne partout: le deuil est dans la plupart des familles qui l'habitent, et qui ont vu quelques uns de leurs membres périr sur l'échafaud ou traînés aux galères et [illegible]. On doit bien concevoir que dans une telle disposition des esprits, quand notre future reine passera dans ces murs les habitans ne seront pas d'humeur à faire éclater cette bruyante joie et cette ivresse qu'ils manifestèrent lorsque jadis l'autre jeune princesse de Naples vint unir son sort à celui de Ferdinand.

Par suite du nombre considérable de malheureux que le comte d'Espagne envoyait à l'échafaud, le gouvernement avait enjoint de ne plus faire exécuter aucun individu condamné à mort sans en avoir référé à Madrid; mais par suite d'une communication faite dernièrement par lord Wellington, d'après laquelle sa grâce assurait qu'en Angleterre les réfugiés trament des complots pour opérer une insurrection dans la Catalogne, et qu'il y a des personnes qui réunissent des fonds pour cet objet, notre gouvernement vient de prévenir le comte d'Espagne qu'il peut adopter les mesures qu'il croira convenables pour maintenir la tranquillité dans la principauté.

Le brick *Jacinta* et la goëlette *Nuevo Maria* ont mouillé dans le port de Barcelone, le 9 septembre courant. Ces bâtimens de la marine royale étaient chargés de l'escorte des prisonniers de la citadelle qui ont été déportés dernièrement sur les côtes d'Afrique. Leur retour fait craindre une nouvelle expédition.

Madrid, 16 Septembre.

(Par voie extraordinaire.)

Les difficultés que rencontre aujourd'hui le placement de la *rente perpétuelle* à la bourse de Paris, ont obligé le comte d'Ofalia et le banquier de notre cour dans votre capitale à transiger avec don Juste-Joseph Machado, ancien consul d'Espagne à Paris sous le gouvernement des cortès, qui se trouve actuellement à Bruxelles. M. le comte d'Ofalia est parvenu non seulement à décider M. Machado à faire sa soumission à notre gouvernement, mais, ce qui est plus intéressant, à livrer tous les fonds existans en son pouvoir, provenant, comme on sait, des réclamations payées par la France à l'Espagne en vertu des traités de 1815 et 1818. Avec cette somme, qu'on évalue en argent, en créances et autres valeurs à environ sept millions de fr., notre gouvernement pourra faire face pour le moment à ses besoins les plus urgens, et cela viendra bien à propos, car il a fallu prendre les fonds appartenant à divers services utiles afin de pourvoir aux dépenses qu'occasionnent les préparatifs du mariage de S. M.

FEUILLETON.

(Inédit),

LA PAUVRE MÈRE.

Elégie.

L'airain sonne dix coups: dix, murmure une voix!
C'est la dernière nuit..... ô mon Dieu!... puis, deux fois,
La voix que la douleur altère,
A frappé les échos d'un long gémissement,
Le silence le suit: qui prie en ce moment?
C'est elle, c'est la pauvre mère.

Elle prie. Un enfant repose à ses côtés:
Seigneur, c'est pour lui seul qu'elle implore!... écoutez:
Qu'elle est touchante sa prière!
Comme son œil mourant respire la ferveur!...
Son front s'est incliné devant un Dieu sauveur:
Ah! secourez la pauvre mère!

Depuis un jour entier, rien n'a calmé sa faim,
Et quand l'aube nouvelle à la nuit mettra fin,
Plus d'asile pour sa misère;
Il ne lui restera qu'une pierre pour lit,
L'aumône du passant qui toujours avilit:
Ah! secourez la pauvre mère!

Mais tout demeure sourd, les vœux sont superflus:
—Du pain! du pain, maman!—Mon fils, je n'en ai plus.
—Je t'emprie: à maman bien chère!
Un seul morceau de pain!—Je ne puis—Tu pâlis
Avec horreur, pourquoi regardes-tu ton fils?
Hélas! qu'as-tu, ma pauvre mère?

—Suis moi, j'ai faim aussi. L'enfant s'est élancé,
Il court..... le ciel est noir, le vent souffle glacé:
Viens, viens; c'est ici que j'espère...
Et l'onde en écumant s'ouvre, et la voix demain
Ne répétera pas les dix coups de l'airain:
Ah! priez pour la pauvre mère!

* * *

LE CURE' DES PETITS PERES.

Il a beaucoup de zèle, M. le curé des Petits-Pères. Le zèle est une chose louable, mais la modération vaut encore mieux dans un prêtre. Un saint battait son père qui n'était pas assez pieux; il a été canonisé: c'est à merveille, et voilà une bonne excuse pour M. le curé; mais il eût été canonisé, quand bien même il eût respecté son père; et M. le curé des Petits Pères le serait aussi, même quand il ne battrait pas ses paroissiens.

Un curé qui lève la main sur un fidèle! Cela s'est vu: *la Gazette des Tribunaux* nous a raconté plusieurs fois des faits semblables, et nous espérions qu'un pareil scandale ne se renouvellerait plus; il vient pourtant de se renouveler: il faut bien que nous en avertissions le public pour qu'il se mette en garde contre la chaleureuse indignation du pasteur qui châtie ses brebis jusqu'à les blesser.

C'était hier dimanche 9 août: *le Moniteur* avait paru depuis deux heures environ. La joie était grande dans la maison de Dieu; aux Petits Pères, elle fut brutale. Une demoiselle qui vient de nous [illegible] Mlle. Valter (employée dans la maison Boulard, Lépine fils et comp., rue Montmartre, N° 165) entra dans l'église pour y faire sa prière. Elle se mit à genoux près d'un pilier, se recueillit, mais bientôt elle fut interrompue par une scène de violence déplorable. Un homme la saisit violemment par le bras, et lui dit: "Que faites-vous là? Mlle. Walter répondit: "Je fais ma prière.—Allez vous en—Pourquoi?—Allez-vous-en (et le curé serrait fortement le bras qu'il tenait.) On n'entre pas ici en papillottes.—Je n'en savais rien, monsieur.—Défaites vos papillottes tout de suite.—Je ne les déferai pas. Je ne veux point transformer l'église en un cabinet de toilette.—Défaites les, ou je vous jette à la porte.—Vous me faites mal; laissez moi, monsieur: ne devriez vous pas être plus charitable pour des gens qui ont un sort involontaire?"

Le colloque finit là. Deux hommes, des employés de l'église, sans doute, arrivèrent, saisirent Mlle. Valter, et la mirent à la porte à coups de poings. Mlle. Valter relève à peine de maladie; elle avait été saignée il y a trois jours. M. le curé des Petits Pères a meurtri le bras malade, de manière à rendre l'usage de la main difficile et très-douloureux.

INTERIEUR.

Nouvelle Orléans, 24 Novembre.

☞ Nombre d'électeurs de la paroisse d'Orléans, soutiendront Mr. *François Guiennié*, à la prochaine élection d'un représentant en remplacement de Mr. Chs. Maurian.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. *James Workman* servira, s'il est élu, en qualité de Représentant de cette ville à l'Assemblée générale, au lieu de Mr. Charles Maurian, démissionnaire.

Mouvement.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés

Navire Tres Amigos Cortazan, Havane, J. Patts.
Navire Illinois, Waterman, New York, Foster & Hutton.
Brick Dolly, Summers, Charleston, C D Jordan.

Arrivés.

Bateau à vapeur Grampus, Killy, de la mer; laissé la passe du S. O. le 23 à 1 heure p. m. sur la barre le navire Grecian, entrant, et le navire Neptune partant; à l'ancre, en dedans, le navire Navy, entrant; passé le navire Ganges, échoué à la passe du S. O; 10 milles au-dessus, le navire Cassendér; brick Emery, au-dessous du fort Jackson; au fort, 2 bricks, 2 goëlettes et du navires; remorqué le navire John Adams, et apporté le sac aux lettres du navire Navy.

Bateau de remorque, Atlas du fort Jackson, avec les bricks Moro et Planet; il a laissé au fort le navire Navy et un brick de Curacoa; au dessus du Détour, Brick Dodge-Healy, des îles Turques, brick Montpellier, de Thomastowe, brick-Lyon et un navire dont on n'a pu connaître le nom. L'Atlas est reparti hier soir avec le navire Tres-Amigos.

Bateau à vapeur Belvidere, Green, de Cincinnati, avec du coton &c. à divers—153 passagers. Brick Moro, Bradley, d'Amores.

Entrés.

Navire John Adams, Adderton, de Gottembourg—rapporté.

Barque London, Williams, de Vera Cruz, sur lest, à Taylour, Grimshaw & Slane. Il a laissé le navire Jupiter, devant partir sous peu pour ce port.

Brick Planet, Knap, de Malaga, avec du vin à ordre.

Gock Francisco, Ellison, Pensacole, sur lest.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 24 Novembre 1829.
Début de Mr. ROYOL.

Le Mariage de Raison,

Vaudeville en 2 actes de Scribe.

Précédé du

MACON,

5

Opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

Incessamment—Les débuts de Mlle. Gimodet dans le rôle d'Azéma dans *Sémiramis*, tragédie de Voltaire, dans laquelle M. Aristippe jouera le rôle d'Arsace.

En attendant les débuts des artistes du Ballet.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE

BATON-ROUGE.

LES arrangements nécessaires ayant été pris pour les prochains tirages de cette Loterie; le public peut compter qu'ils se feront ponctuellement aux jours désignés.

La huitième Classe,

Dont le Tirage est annoncé pour Samedi prochain, 28 du courant, aura positivement lieu. La plus grande partie des billets dans cette classe étant déjà vendus, nul doute que la balance n'en soit promptement enlevée dès le commencement de cette semaine; l'on fera donc bien afin de s'en procurer, de s'adresser de bonne heure au Bureau des Administrateurs, rue Bienville, No. 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres. 24 nov.

JN. VIGNAUD. L. VIDAL. } Administrateurs.

AVIS.—Les personnes qui auront quelques réclamations à faire contre la succession de feu Julien Salez, décédé en la paroisse St-Charles sont invitées à faire connaître la nature et le montant de leurs créances au greffe de ladite paroisse. Paroisse St.-Charles, 29 Sept. 1829.
6 octobre

POUR LA HAVANE.

Le beau trois mats espagnol TRES AMIGOS, cap.——— ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à JOSE PRATTS, rue Ste. Anne, No. 25
10 nov

Papier de Tenture.

CHS. Jourdan libraire, encoignure des rues Royale et Ste. Anne, vient de recevoir par la Vesta, un bel assortiment de Papiers de Tenture dans les gouts les plus modernes. 16 nov—2

CHEESE.—11 casks Cheeses landing from ship Azofia, for sale by CHS. BYRNE, 5 Dorsière street.
oct 17

Ventes générales.

PAR LES ENCANTEURS.

Mardi 24 Novembre, à 9 heures du matin, sur l'habitation de M. Robin Delogny: 80 têtes d'animaux, dont une partie vaches laitières.

Jeudi 26 Novembre, à l'encan de M. Boyd & co. 6 sacs café et 8 pièces toile à voile, sauvés des débris du navire Governor Griswold.

Samedi 28 Novembre, au Café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., une Esclave nommée Harriet, âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant de 2 ans.

Lundi 30 Novembre, entre midi et une heure, à la bourse, une maison de 4 appartemens, sur le canal Marigny; aussi, un terrain rue Mandeville, entre les rues d'Amour et de Chartres.

Lundi 30 Novembre, à midi, à la bourse, un mulâtre nommé Vitale, de 20 ans, né de parens du pays.—Conditions, 6 et 12 mois.

Lundi 30 Novembre, à midi, à la Bourse, un mulâtre de 22 ans, bon domestique, cuisinier et charretier.—Conditions, à 4 mois.

Lundi 30 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac L. M'Coy, 8 esclaves, parmi lesquels sont des domestiques de prix; garantis des vices et maladies prévus par la loi.—Conditions, 6 et 12 mois.

Mardi 1er. Décembre, à 1 heure, à la Bourse, par J. L. Carpentier, le bateau-à-vapeur Florida, ensemble avec sa mécanique, ses agrès &c.—Conditions, moitié comptant et le reste à six mois.

Jeudi 3 Décembre, à midi, à la bourse, la belle propriété située dans l'Ilet borné par les rues de la Levée, Esplanade, Condé, Moreau et Français, faisant face à cette dernière rue, et près de la Levée.—Conditions, 6, 12 et 18 mois.

Par le Shériff d'Orléans

Jeudi 26 Novembre, à une heure, à la Bourse, les Esclaves suivants: Philip, de 25 ans; Anthony, de 50; Isaac, de 21; et Harrison, de 24.

Vendredi 27 Novembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, désigné sur le plan des propriétés Milne, par le No. 7.

Lundi 30 Novembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Ann, de 20 ans, et le nègre Jente, de 29 ans.

Mardi 1er. Décembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Fanchonnette, de 17 ans, et la négrille Marauth, de 14 ans.

Mercredi 9 Décembre, à une heure, à la Bourse, une esclave nommée Eliza, âgée de 22 ans.

Par le Register des Testamens.

Mardi 24 Novembre, à midi, à la Bourse, pour le compte de la succession Ramirez, un nègre de 16 ans.—Conditions, 6 mois.

Mardi 24 Novembre, à midi, pour le compte de la succession Murrill, une négresse américaine de 16 ans, domestique et un nègre de 36 ans, forgeron.—Conditions, comptant.

Mardi 24 Novembre, à midi, à la Bourse, la goëlette Charles Hays, de 81 tonneaux, avec les agrès et apparaux.—Conditions, comptant.

Vendredi 27 Novembre, à 4 heures, devant le bureau du Register, les effets mobiliers de la succession Parr—Au comptant.

Vendredi 27 Novembre, à midi, à la Bourse et pour compte de la succession Jolley, un nègre de 24 ans et un autre de 40.—Conditions, à six mois.

Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants de la succession Fontaine, Caridad, négresse de 20 ans, Pauline, de 50; Toussine, de 40 ans.—Conditions, moitié comptant, et moitié à six mois.

Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la communauté de biens entre Tit Blois et son épouse; Caroline, négresse de 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant; Mosetta, de 18 ans, domestique; Martha-Ann, de 11 ans; Fanny, de 40 ans; Lewis, de 23 ans.—Conditions, 4 mois pour Lewis, et 6 pour les autres.

Mardi 15 Décembre, à midi un quart, à la Bourse, une mulâtresse de 23 ans, et un terrain avec maison, au coin des rues St. Claude et Bayou, provenant de la succession Camos.—Conditions, l'esclave à 6 et 12 mois, le terrain à 6, 12 et 18 mois.

Mardi 15 Décembre, à midi à la Bourse, les esclaves et propriétés de la communauté de biens entre E. Dugué Livaudais et son épouse.—Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH THEODORE BAUDUC.

A MIDI à la bourse de Hewlett, il sera vendu le Mardi premier Décembre prochain les propriétés qui suivent.

No. 1. Un terrain situé au faubourg l'Annonciation, formant encoignure aux rues Bacchus et Terpsichore, mesurant 30 pieds à la rue Bacchus et 120 pieds à la rue Terpsichore toutes les façades des rues Bacchus et Terpsichore ainsi que les 30 pieds dans le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre, le terrain est planté en orangers.

No. 2. Un terrain contigu aux Nos. 1 et 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; la façade et le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre; le terrain est planté en orangers.

No. 3. Un terrain contigu aux Nos 2 et 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le No. 2.

No. 4. Un terrain contigu au No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le terrain No. 1.

No. 5. Un terrain situé au faubourg de la Course, contigu au terrain formant encoignure des rues Pritanée et Erato, mesurant 30 pieds de face à la rue Pritanée sur 120 pieds de profondeur. Il y a un puits sur le terrain, la façade, le fond et la profondeur de la ligne inférieure sont entourés en poteaux de pin gras et en pieux, ayant toute leur longueur hors de terre.

No. 6. Un terrain contigu au No. 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Pritanée sur 120 de profondeur: ce terrain est entouré comme le No. 5.

No. 7. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie formant encoignure des rues Gravier et St. Jean, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de face à la rue St. Jean, lequel se trouve en partie entouré.

No. 8. Un terrain contigu aux Nos. 7 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 9. Un terrain contigu aux Nos. 8 et 10, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 de profondeur; ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 10. Un terrain contigu au No. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 11. Un terrain situé au faubourg Marigny rue Camealvo, près de la rue Royale, mesurant 48 pieds de face à la dite rue Camealvo sur 80 pieds de profondeur; sur toute la facade il y a une bonne banquette briquetée, toute la façade du terrain est bâtie à l'exception d'un passage au corridor; la maison sur la rue est divisée en 4 appartements et une petite galerie sur le derrière; dans la cour il y a un puits briqueté; dans le fond il y a une batisse divisée en 4 appartements de 12 pieds carrés chacun d'eux, dont 2 seulement ont une cheminée.

Conditions, comptant.—Les actes de vente seront passés par Mr. Théodore Seghers notaire public. 11 nov

VENTES A L'ENCAN

Par P. A. Guillotte.

Il sera vendu Mercredi 25 du courant, à midi, au marché des Chevaux en face du Ferry, 6 beaux MULETS arrivant de Rio-Grande; aussi, plusieurs chevaux américains. Conditions, au moment de la vente. 24 nov—1

Vente par le Marshal.

EN vertu de trois ordres de fieri facias, à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, juge-conseiller, j'exposerai en vente, Lundi 30 Novembre, à 4 heures P. M. sous le Principal, les meubles suivans: 2 sophas, 1 bibliothèque, 2 do. 5 chaises, 1 fauteuil, 2 tables, 1 tapis, &c.—saisis dans la poursuite de A. Rash.
21 nov. L. DAUNOY—marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

John Randles vs. Ingram.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mardi 24 de Novembre, à 4 heures p. m. au Principal,—1 Bureau; 6 Chaises; 1 paire fers-à-repasser; 1 miroir &c.—Saisis dans l'affaire Randles.
14 nov L. DAUNOY—Marshal.

THEATRE ST.-PHILIPPE.

Mercredi, 25 Novembre,

Grand Bal paré.

Prix d'entrée—une piastre. 14 nov

AVENDRE.—Une jeune négresse de 22 à 24 ans, nommée Caroline, sachant coudre, blanchir, et très bien repasser, faire régulièrement la cuisine et servir. C'est un bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi. On la vendra préférablement à l'amiable, et à quelqu'un qui puisse la traiter bien. Si d'ici au Mercredi 25 du courant elle n'est pas vendue, elle le sera à la bourse, à midi, par Mr. Butillet. Conditions, moitié comptant, et moitié à quatre mois; avec endossement à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait payement. S'adresser à Mr. Luis Xenes, rue de Chartres, au coin de Conti, No. 91. 16 nov

Reçu par les navires Vesta et Pearl, venant du Havre et à vendre par Mde. Vve. Dupas encoignure des rues Chartres et Toulouse:

Fromages de Gruyère; do. pâte grasse;
Do. croute rouge;
Pattés de lièvres truffées;
Galantine truffées; do. bécasses;
Cervelas do; Do. cailles;
Dindes farcis et truffes; faisans do;
Dies do; lièvres aux truffes;
Carpes farcies et truffées;
Tranches de saumon et d'aloze, à l'huile
Alozes entières, à l'huile, &c.
Sardines à l'huile et au beurre,
Saucissons de Lyon et de Bologne,
Jambons de Bayonne et de Mayence,
Truffes sèches,
Gelées et marmelades assorties,
Fruits entiers au sirop,
Pâtés d'abricots, idem de coings et pommes,
Abricots farcis aux cerises, cerises en bouquets au liquide, idem au bouquet glacé, idem abricots et angeliques,
Extrait d'absynthe, kirsh waser, lre qle. Marasquin idem, Liqueurs superfines,
Crèmes de cachou, d'angelique, de jasmin, de violette, et de vanille,
Huile de Vénus et de rose, rosolis,
Eau d'or et d'argent &c. &c.
Moutarde et vinaigre de Malte assortis.
13 novembre—10

Loterie des Natchitoches.

4ème. CLASSE.

Tirage du 21 Novembre 1829.

3. 28. 16. 29.

25 nov J. B. LAGET *Directeur.*

LOTERIE DES NATCHITOCHES-14e. *Classe.*

TIRAGE DU 21 NOVEMBRE 1829.

3 28 16 29

LE Billet Nos. 28—16—29—vendu au Bureau de A. GENDRON, au coin des rues Bourgogne et St. Philippe, a obtenu le prix de $350. Le porteur du Billet, a été payé sur demande.

TRESORERIE DE L'ETAT.

Nelle Orléans, 20 Novembre 1829.

LES contribuables de la paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1828, sont prévenus d'avoir à payer au bureau du trésorier d'ici au 15 Décembre prochain, faute de quoi leurs comptes seront remis au Shérif pour en faire le recouvrement, conformément à la loi.

Fs. GARDERE,
21 nov—6 *Trésorier.*

AVIS.—Les [illegible] la succ[illegible] priées de vouloir [illegible] lai possible [illegible] succession, [illegible] le montant de leurs créances.

Vve. MARCHANT,
21 nov *Exécutrice Testamentaire.*

ALOUER.—Une négresse nourrice, ayant un enfant d'un mois. La négresse est une vingtaine d'années et est en très bonne santé. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille, ou chez M. Milon, rue St. Pierre, No. 118. 20 nov.

LE soussigné, propriétaire du *CAFE DU COMMERCE*, situé rue St. Louis, maison de Mr. N. Girod, a l'honneur de prévenir le public, que pour la commodité de ses habitués il vient d'ouvrir une seconde salle, à gauche de la porte cochère en entrant. Il s'est de plus procuré un nombre suffisant de garçons bien accoutumés au service d'un café, et il se flatte que tous ceux qui voudront bien honorer son établissement de leur présence, seront satisfaits de la propreté et de l'exactitude du service, ainsi que de la qualité de tous ses vins et liqueurs.

L'agrandissement de son local offrira particulièrement beaucoup de commodité et d'agrément aux personnes habituées à faire la partie le soir.

On trouvera chez lui des vins, sirops et liqueurs de toute espèce.

18 nov—6 CESAR LEBRAUD.